

**LE 6<sup>ÈME</sup> CHANTIER ?  
L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE  
L'EXPLOITATION AURIFÈRE ARTISANALE  
ET LE SOUS-DÉVELOPPEMENT EN ITURI**

*par Joost van Puijenbroek et Peer Schouten*

**Abstract**

The conflict that haunted Ituri until approximately 2005 revolved in no small part around control over Ituri's vast mineral resources, in particular gold. As such, Ituri's gold formed a prime example of what is widely called 'conflict minerals', constituting a source of funding for rebel activities. Now that the conflict ended nearly a decade ago, this article attempts to assess the role gold plays in Ituri's (under)development. In particular, it aims to provide a broad overview of the political economy of artisanal gold mining, that is, the variegated ways in which the artisanal gold mining sector is governed. It does so based on the wealth of empirical data generated by a large quantitative and qualitative research project coordinated by the authors and conducted in late 2011 by IKV Pax Christi and Haki na Amani.

The article proposes a distinction between three modes of governance (or apparatuses) that structure artisanal mining activities, each more or less confined to specific zones. As such, this article sketches a topography of the overlapping and shifting arrangements that structure how and where profits are accrued during the gold extraction processes.

The first type of zone we identify is where gold is governed by a relatively *stable* politico-economic apparatus composed of low-ranking state representatives and traditional authorities. Second is the *militarized* mode of governance, concentrated in zones where both rebels and Congolese armed forces are heavily involved in structuring artisanal gold mining. The third type of zone corresponds to industrial mining concessions, where governance of artisanal mining is best characterized as *ambiguous*—for it is unclear what rights artisanal miners have here, yet still artisanal mining is here subject to intense but constantly shifting governance by state agents and mining companies. Thus, while all of Ituri's gold is currently exported illegally, this does not preclude the ubiquitous involvement of state actors in the organization of the gold extraction and trade. Based on this typology, the article presents a detailed overview of the dynamics in each zone.

The discussion aims to show how both the conflict potentiality of gold mining and the contribution that artisanal gold mining makes to development in Ituri vary in function of which mode of governance prevails at any given mining site.

## 1. INTRODUCTION

La RD Congo est l'exemple le plus invoqué de ce qui est appelé la « malédiction des ressources naturelles » ou les « minerais de sang ». Souvent l'image est donnée d'un État fragile cédant le terrain à n'importe qui dans l'exploitation de l'or. En divers endroits, des groupes armés et autres acteurs de conflit, comme l'armée soi-disant régulière, pillent les ressources naturelles du pays afin de soutenir leurs activités.<sup>1</sup> Mais tous les

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, FAHEY, D., "Guns and Butter: Uganda's Involvement in Northeastern Congo 2003-2009", *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2009-2010*, Paris, L'Harmattan, 2010.

minéraux de la RD Congo ne peuvent pas être considérés comme des minéraux de conflit. Il y a bien des zones où les minéraux contribuent effectivement au développement du pays. Les efforts récents de formalisation du secteur et d'encadrement des creuseurs au Katanga servent ici de bons exemples.<sup>2</sup> En province Orientale, par contre, le rôle du secteur minier dans le développement économique et social est différent de celui d'autres provinces : l'exploitation de l'or ainsi que sa commercialisation sont beaucoup plus informelles et font rarement l'objet des tentatives de structuration et de certification qui sont faites pour les autres minéraux. Le point de départ du présent article est celui-ci : avec la hausse du prix de l'or sur les marchés mondiaux, les chantiers miniers de l'or de la RDC, concentrés surtout dans le district d'Ituri, pourraient constituer un « 6<sup>ème</sup> chantier » de la récupération et de la croissance socio-économiques de l'Ituri – complétant ainsi les célèbres 5 chantiers du président Kabila.<sup>3</sup>

L'Ituri est un district<sup>4</sup> situé dans l'extrême nord-est de la RD Congo et fait partie de la province Orientale. Il a une longue frontière côté est avec l'Ouganda et dans l'extrême nord il touche la République du Sud-Soudan. L'Ituri est composé de 5 territoires (Aru, Mahagi, Djugu, Irumu et Mambasa) qui, à leur tour, sont divisés en 45 collectivités et 5 cités. La population est diverse. Le plus grand groupe est constitué par les Alurs, qui représentent autour de 27 % de la population et qui vivent principalement dans le territoire de Mahagi. Le deuxième et troisième groupe sont les Lendu et les Hema (respectivement 24 % et 18 %), qui vivent à Irumu et Djugu. Dans le territoire d'Aru, les Lugbara constituent le groupe principal. Le territoire de Mambasa est couvert de forêt tropicale, le groupe principal y étant les Pygmées entourés par les Bila, les Lese et autres.

Cet article veut contribuer au débat mentionné supra en présentant une image détaillée de la politique économique de l'exploitation aurifère en Ituri. Il se base sur une vaste enquête quantitative couvrant tout le district ainsi que des études de cas qualitatifs menées par IKV Pax Christi et le Réseau Haki na Amani en 2011.<sup>5</sup> Nous présentons pour notre part la cartographie la plus détaillée jusqu'à présent du secteur formel et informel de l'exploitation aurifère. Cette cartographie nous permet de répondre aux

---

<sup>2</sup> Voir le chapitre sur le Katanga in SPITTAELS, S. (ed.), *The complexity of resource governance in a context of state fragility: An analysis of the mining sector in the Kivu hinterlands*, Bruxelles/Londres, IPIS/International Alert, 2010.

<sup>3</sup> Les 5 travaux publics proposés sont : éducation et santé, infrastructures routières, eau et électricité, logement, et emploi.

<sup>4</sup> Dans la constitution il est prévu que l'Ituri devienne une province, mais jusqu'à présent ce changement n'a pas été introduit.

<sup>5</sup> IKV PAX CHRISTI, HAKI NA AMANI, "Un avenir en or en Ituri ? Quel futur pour l'exploitation aurifère en Ituri, RD Congo ?", Utrecht/Bunia, IKV Pax Christi/Haki na Amani, 2012.

discussions concernant le potentiel de conflit et le potentiel de développement des ressources naturelles.

Sur base des données rassemblées, nous avançons une hypothèse, à savoir que la contribution actuelle de l'exploitation artisanale de l'or au développement varie en fonction du dispositif spécifique de gouvernance qui encadre l'activité artisanale. L'article ici présent fait la distinction entre trois types de zones gouvernées par différents dispositifs politico-économiques qu'on trouve en Ituri : zones sous dispositifs d'encadrement par les autorités traditionnelles et les représentants de l'État ; zones d'exploitation artisanale soumises à des dispositifs militarisés ; et zones d'exploitation artisanale sous un dispositif « mixte » d'encadrement dans les concessions industrielles. L'article décrit donc cette cartographie politico-économique en Ituri et présente une discussion des dynamiques de chaque dispositif. Notons que, dans toutes les zones, ces dispositifs ne concernent pas des sphères d'influence exclusives, mais plutôt une chorégraphie dynamique composée par des réseaux changeants et se chevauchant.<sup>6</sup>

L'article procède comme suit : on commence par une introduction sur l'Ituri suivie d'un résumé de l'histoire de l'exploitation de l'or dans ce district. Après, le lecteur trouvera un résumé des principales données concernant cette exploitation au plan artisanal. Ensuite, trois scénarios sont présentés.

Le premier scénario concerne l'exploitation artisanale dans des contextes relativement stables. Nous allons montrer aussi bien la contribution de cette exploitation au développement local que la potentialité de conflit inhérente à ce mode d'opération.

Le deuxième scénario concerne l'exploitation artisanale dans des contextes de conflit, des contextes militarisés. Là aussi, nous nous posons la question de savoir comment l'exploitation est organisée et qui profite de cette exploitation.

Le troisième scénario concerne l'exploitation artisanale dans des contextes de cohabitation entre l'industrie et l'artisanat. Nous considérerons la question du potentiel de conflit et celle de voir qui profite de l'exploitation en fin de compte dans chaque instance.

---

<sup>6</sup> Voir VLASSENROOT, K., RAEYMAEKERS, T., "The politics of rebellion and intervention in Ituri: the emergence of a new political complex?", *African Affairs*, Vol. 103, No. 412, 2004, p. 385-412.

## 2. L'HISTOIRE DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE EN ITURI<sup>7</sup>

L'Ituri renferme d'énormes potentiels économiques : agriculture, élevage, bois, minerais et pétrole. L'exploitation de ces ressources attire de nombreuses convoitises tant internes qu'externes. En 1903, deux géologues australiens ont trouvé de l'or à environ 85 km de Bunia. En février 1926, la Belgique a créé la Société des mines d'or de Kilo Moto (SOKIMO). L'exploitation aurifère était strictement contrôlée par SOKIMO, limitant l'accès aux zones minières aux seuls travailleurs et leurs familles. À l'apogée de l'exploitation, au cours des années 50, SOKIMO employait environ 6 000 employés. La production de l'or a fluctué entre 1935 et 1955 de 4 000 à 6 000 kilos par an.<sup>8</sup>

Le 15 juillet 1966, le gouvernement de Mobutu nationalisa SOKIMO et créa une nouvelle entité appelée OKIMO (l'Office des mines d'or de Kilo-Moto), qui reçut des droits exclusifs sur une zone de 83 000 km<sup>2</sup> dans l'actuel Ituri et le Haut-Uélé. Cependant OKIMO héritait une exploitation minière déjà en régression et aboutissant en 1980 à une production annuelle d'environ 1 000 kilos. Plus tard, vers la fin des années '90, la production allait devenir dérisoire.<sup>9</sup>

Le 2 avril 1981, le régime de Mobutu libéralisa le secteur minier, provoquant l'arrivée de nombreuses compagnies étrangères, d'investisseurs occidentaux et d'exploitants artisanaux. Afin de faciliter l'exploitation, OKIMO divisa sa concession en trois, dont la concession 40 à Mongbwalu (autour de l'ancienne mine de Kilo), la concession 39 à Djalasiga et Zani (Mahagi) et la concession 38 à Durba et Watsa (autour de l'ancienne mine Moto dans l'actuel Haut-Uélé). Le chaos politique et économique des années '80 et '90 n'a pas favorisé l'industrialisation, et les exploitants artisanaux se sont mis à affluer. Cette situation a perduré jusqu'au début de la guerre intercommunautaire qui a eu lieu début de ce siècle.

Durant la guerre, qui a amené un nombre de morts estimé de 50 000 à 75 000,<sup>10</sup> l'or a attiré l'attention de nombreux groupes armés ainsi que des pays voisins impliqués. Même si les hostilités ont commencé entre les

<sup>7</sup> IKV PAX CHRISTI, HAKI NA AMANI, *op. cit.*, p. 9-11 ; FAHEY, D., *Rethinking the resource curse: Natural resources and polywar in the Ituri district*, unpublished PhD thesis, Berkeley, University of California, 2011, p. 48-50 et 59-70 ; FAHEY, D., "Le fleuve d'or, the production and trade of gold from Mongbwalu, DRC", *L'Afrique des grands lacs, Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 358-361 ; HUMAN RIGHTS WATCH, *The curse of gold*, 2005 ; BAKONZI, A., *The gold mines of Kilo-Moto in north eastern Zaire, 1905-1960*, PhD dissertation, Madison, The University of Wisconsin, 1982, p. 18-32.

<sup>8</sup> BAKONZI, A., *op. cit.*, p. 308 et 476.

<sup>9</sup> FAHEY, D., *Rethinking the Resource Curse*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>10</sup> Voir VIRCOULON, Th., "L'Ituri ou la guerre au pluriel", *Afrique Contemporaine*, n° 215, 2005, p. 129-146.

communautés Hema et Lendu, d'autres communautés y ont aussi participé. Plusieurs milices se battaient ; souvent le contrôle des sites miniers fut l'objectif des batailles.<sup>11</sup> Les moyens de subsistance différents, des complexes de supériorité et d'infériorité et la position socio-économique divergente des communautés se sont trouvés à la base des conflits.<sup>12</sup> Comme les détails de ces conflits sont bien décrits ailleurs,<sup>13</sup> nous ne noterons que le plus important dans le contexte du présent article : durant la période où le FNI avait pris le contrôle de la région, ce groupe avait établi un dispositif politico-économique – une structure formelle de contrôle et de taxation – au sein de l'exploitation artisanale. Cette situation a pris fin en 2005 avec le départ du FNI et, plus tard, avec la participation de ce groupe au programme DDR (*Désarmement, démobilisation et réintégration*).<sup>14</sup> Cette période a entraîné une fragmentation de l'organisation antérieure du secteur aurifère artisanal, et cette fragmentation a constitué une base fertile pour la mise en place des deux premiers dispositifs actuels de gouvernance de l'activité des creuseurs.

Un deuxième développement de cette période qu'impacte la gouvernance contemporaine de l'artisanat est que, durant et après la guerre, de grandes compagnies internationales se sont implantées, la première étant AGK<sup>15</sup>, suivie de Mwanafrika, de Loncor et finalement de Kilo Gold. Ces sociétés industrielles ont acheté des concessions largement occupées par les orpailleurs. Cela implique que, afin de pouvoir répondre à la question de savoir si l'exploitation artisanale de l'or constitue une malédiction ou une source de développement, nous devons donc étudier l'exploitation artisanale dans ces zones en relation avec l'exploitation industrielle.

<sup>11</sup> FAHEY, D., "Ituri. Gold, land and ethnicity in north-eastern Congo", Nairobi, Rift Valley Institute, 2013 ; VAN PUIJENBROEK, J., "Human security from below, a case study from the Ituri district, Democratic Republic of Congo", *Security and Human Rights*, Vol. 1, 2008, p.45-53.

<sup>12</sup> CUVELIER, J., MARYSSE, S., "Les enjeux économiques du conflit en Ituri", *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2003-2004*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; VLASSENROOT, K., RAEYMAEKERS, T., "Le conflit en Ituri", *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2003-2004*, Paris, L'Harmattan, 2004.

<sup>13</sup> Voir, par exemple, FAHEY, D., "Ituri. Gold, land...", art. cité ; HUMAN RIGHTS WATCH, *Le Fléau de l'Or / The Curse of Gold*, New York, Human Rights Watch, 2005 ; RCN Justice & Démocratie, *Les conflits fonciers en Ituri : de l'imposition à la consolidation de la paix*, Bruxelles, RCN Justice & Démocratie, 2009 ; VAN PUIJENBROEK, *op. cit.* ; VIRCOULON, Th., "The Ituri paradox: When armed groups have a land policy and peacemakers do not", in ANSEEUW, W., ALDEN, C. (eds.), *The Struggle over Land in Africa: Conflicts, Politics & Change*, Cape Town, HSRC Press, 2008, p. 209-220.

<sup>14</sup> Sur les dynamiques de DDR, voir VEIT, A., "Figuration of Uncertainty: Armed Groups and 'Humanitarian' Military Intervention in Ituri (DR Congo)", *Journal of Intervention and Statebuilding*, Vol. 2, No. 3, 2008, p. 291-307.

<sup>15</sup> Ashanti Gold Fields Kilo, une entreprise conjointe (*joint venture*) de l'Anglo Gold Ashanti et de SOKIMO.

En 2005, OKIMO a renouvelé l'attribution de contrats pour les carrières avec les exploitants – formalisant de cette façon la présence des artisans d'avant.<sup>16</sup> Il s'agissait d'une situation spéciale, car la concession était allouée par l'État à des entreprises comme AGK.<sup>17</sup>

En décembre 2010, suivant les conseils des institutions financières internationales, OKIMO est redevenue SOKIMO<sup>18</sup>, une entreprise commerciale appartenant à 100 % à l'État congolais et qui a pour but de stimuler les investissements à grande échelle pour rendre compétitif le secteur minier en province Orientale. Mais, dans le même mouvement, SOKIMO semble avoir abandonné effectivement l'encadrement des creuseurs comme une de ces missions. L'actuelle situation est caractérisée par l'exploitation aurifère artisanale dans toutes les zones gérées par SOKIMO, et au-delà. Pour une bonne part, il s'agit des zones attribuées progressivement aux sociétés industrielles d'exploration<sup>19</sup> qui sont caractérisées par conséquent par une cohabitation *de facto* entre l'industrie et l'artisanat. Généralement, l'exploitation artisanale est aperçue localement comme légitime mais est certainement illégale. L'exploitation industrielle est légale mais souvent non aperçue comme légitime.

Là où l'État congolais essaye d'un côté de formaliser l'exploitation artisanale, par des dispositifs constitué par l'ensemble d'institutions formelles tels que les SAESSCAM (*Services d'assistance et d'encadrement du small-scale mining*), les comptoirs et les inspecteurs du ministère des Mines, d'un autre côté, il appuie l'expansion du secteur minier industriel par des dispositifs contradictoires aux premiers. On trouve donc là les racines historiques du troisième dispositif que nous distinguons ici : le dispositif ambigu ('mixte') qui gouverne les creuseurs dans les concessions industrielles.

---

<sup>16</sup> Les exploitants sont les sous-traitants de SOKIMO qui ont les droits d'exploitation pour une aire carrée de 500 mètres sur 500 mètres. Ils étaient appelés exploitant, sous-traitant, président-directeur général (PDG), administrateur de foyer minier (AFM) ou encadreur, jusqu'à la privatisation d'OKIMO : maintenant, les derniers s'appellent « sous-traitants ». Il est à noter que SOKIMO a formellement abandonné l'encadrement des orpailleurs dans les concessions industrielles au cours de 2011.

<sup>17</sup> Code minier 2002, art. 109, étude Promines, p. 27.

<sup>18</sup> Radio Okapi, 29 décembre 2010 : "Portefeuille de l'État : OKIMO devient SOKIMO".

<sup>19</sup> Voir site web de CAMI, <http://www.flexicadastre.com/DRC/>.

### 3. L'EXPLOITATION DE L'OR EN ITURI



Cette section donne un aperçu à vol d'oiseau des caractéristiques principales du secteur minier artisanal en Ituri : commençant par la taille et la distribution des creuseurs, et passant entre autres par la composition ethnique, pour finir par une typologie de l'organisation des sites. Il est important de souligner qu'actuellement il n'y a pas d'exploitation industrielle de l'or en Ituri. Pour le moment, existent quatre sociétés industrielles actives dans d'*exploration* de l'or en Ituri : Anglo Gold Ashanti (AGA) ou sa filiale Ashanti Goldfields Kilo (AGK), Loncor, Kilo Goldmines et Mwanafrika. À part cela, il a plusieurs compagnies semi industrialisées – appelées « secteur de la petite mine » en RDC – qui sont

régulées par un dispositif légal spécifique.<sup>20</sup> L'exploitation avec les dragues a lieu à Djugu mais surtout à Mambasa.

L'enquête quantitative menée par IKV Pax Christi et Haki na Amani a inventorié 883 chantiers miniers artisanaux dans l'ensemble de l'Ituri. La majorité de ces chantiers se concentre dans les territoires de Mambasa (343 chantiers plus 70 chantiers au sein de la réserve à okapis<sup>21</sup>), Djugu (230 chantiers) et Irumu (209 chantiers). Le niveau d'activité des autres territoires est très bas (Mahagi 27 chantiers et Aru 4 chantiers). Ces chantiers ne sont donc pas répartis d'une manière égale dans les territoires mais suivent évidemment à chaque moment les traces des découvertes d'or par les creuseurs. À Mambasa, 70 % des 343 chantiers se trouvent dans la seule chefferie de Babila Babombi et 96 % de ces chantiers se trouvent dans 3 groupements uniquement.<sup>22</sup> Dans les territoires de Djugu et d'Irumu, l'exploitation de l'or est concentrée dans 4 collectivités chacun.<sup>23</sup>

L'enquête a inventorié un total de 67 000 orpailleurs mais cette inventurisation a eu lieu lors de la saison des pluies. Beaucoup d'orpailleurs avaient déjà quitté l'orpaillage car beaucoup de chantiers étaient remplis d'eau, provoquant un risque énorme d'éboulement. L'enquête qualitative dans 13 chantiers a été réalisée lors de la saison sèche et le nombre d'orpailleurs y était beaucoup plus élevé. Nous estimons qu'il se situait alors entre 100 000 et 130 000 personnes.<sup>24</sup> Nous évaluons à un chiffre entre 500 000 et 650 000 le nombre de personnes dépendant pour leur vie de l'orpaillage, quand on fait un calcul approximatif des familles qui dépendent directement des creuseurs, et sans inclure les activités économiques qui sont générées indirectement par l'orpaillage. Sur base de visites à tous les sites, on estime que 8 % des 67 000 orpailleurs inventoriés sont des mineurs d'âge (6 % garçons et 2 % filles) et 6 % des femmes. Ces dernières sont surtout impliquées avec le transport des cailloux ou la restauration des orpailleurs,

<sup>20</sup> Les interviews avec des exploitants des dragues donnent quand même l'impression que l'exploitation avec les dragues demande un patronage politico-militaire informel, vu l'attention 'politique' qui génère la production intensive d'or.

<sup>21</sup> Réserve de faune à okapis.

<sup>22</sup> Chefferie babila Babombi avec 76 chantiers dans le groupement de Bakaeku, 91 sites dans le groupement de Teturi et 62 sites dans le groupement de Bapongomo

<sup>23</sup> Ituri est un district de la Province Orientale divisé en 5 territoires (Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa). Chaque territoire est divisé en collectivités. Une collectivité est soit une chefferie soit un secteur. Djugu : Walendu djatsi (56 chantiers), Mambisa (36 chantiers), Bahema Baguru (51 chantiers) et Mabendi (27 chantiers). Irumu : Babelebe (79 chantiers), Baboa Bokoe (57 chantiers), Mobala (31 chantiers) et Walendu Bindi (23 chantiers).

<sup>24</sup> Le Bureau minier isolé de district de l'Ituri mentionne, dans le *Rapport Annuel 2010*, une estimation de 123 000 creuseurs ; une ONG a estimé 60 000 creuseurs pour Ituri en 2007, voir HAYES, K., SMITH, K. H., RICHARDS, S., ROBINSON, R. C., *Researching natural resources and trade flows in the Great Lakes Region*, Washington, Pact, June 2007, p. 31.

mais dans la plupart des sites, femmes et enfants ne sont pas autorisés à descendre dans les trous.

L'image des communautés impliquées diffère beaucoup selon les territoires. Dans le territoire de Mambasa les Nande, originaires du « grand nord » de Nord-Kivu, sont le groupe le plus important et les autochtones sont minoritaires. La proximité avec le Nord-Kivu et l'influence commerciale – aussi bien l'exportation de minerais que l'importation des produits manufacturés – des Nande se notent dans la zone de Mambasa. À Djugu les Hema et Lendu représentent plus que la moitié des orpailleurs et à Irumu les Bira sont 41 % des orpailleurs. En général les chantiers miniers à Irumu et Djugu reflètent beaucoup la sociologie du village où se trouve le chantier. Dans une chefferie hema, les Hema sont 79 % des orpailleurs actifs sur le chantier. Dans les secteurs lendu, les Lendu sont 53 % des orpailleurs actifs dans le chantier. À Mahagi, les Alurs sont 58 % des orpailleurs et à Aru les Lugbara et les Ndo sont 62 % du total. Par contre à Mambasa nous voyons tout un mélange d'identités. Il semble que la vie se développe dans les chantiers selon une dynamique propre, liée au développement des relations « professionnelles » et « commerciales » stimulées par une solidarité dépassant les identités d'origine. La frontière entre autochtones et allochtones s'amincit et l'orpaillage devient la nouvelle identité de tous.

À Irumu et Djugu il y a aussi environ 10 000 ex-miliciens actifs qui sont orpailleurs. Au début, ils étaient actifs dans les zones gérées par leur ancienne milice, mais actuellement ce n'est plus le cas. Néanmoins, beaucoup d'ex-miliciens sont encore dans les sites, maintenant en tant que creuseurs. On pourrait en fin de compte considérer l'orpaillage comme méthode de DDR très efficace. On estime que les jeunes qui ont fait partie des groupes armés s'adaptent facilement à l'orpaillage comme mode de vie – une vie mobile, associée à la liberté des creuseurs pendant interviews, et qui comprend la bière, la drogue et la prostitution – un mode de vie assez similaire à la vie qu'ils ont menée pendant la période de conflits. Cela peut impliquer par contre que, si ces orpailleurs étaient chassés de l'orpaillage, ils seraient plus facilement intégrés dans des groupes armés que dans la vie sédentaire des agriculteurs, qui est d'ailleurs organisée par ethnie.

Un quart des chantiers, soit 206, datent de la période allant de la libéralisation des mines par Mobutu en 1981 jusqu'avant 1984. Entre 1984 et 2005, nous voyons que s'ouvrent de 10 à 15 chantiers par an. Cette masse représente 37 % de l'ensemble. Ensuite, le nombre de ceux qui démarrent augmente encore et la nouvelle masse des chantiers ouverts entre 2005-2011 y représente également 37 %. Mais cette augmentation diffère selon les territoires. Dans ceux de Djugu et d'Irumu, la moitié des chantiers ont démarré après 2005, à Mambasa il s'agissait d'un quart des chantiers et dans les territoires de Mahagi et d'Aru il n'y avait presque pas de nouveaux chantiers. Il est évident que nous ne connaissons pas la durée de vie des chantiers, et il est bien probable que de nouveaux chantiers soient

abandonnés après peu de temps, mais en général l'augmentation du nombre de sites suggère quand même une intensification de l'exploitation de l'or depuis la fin de la guerre, ce fait étant dû probablement à la combinaison de la fin nominale du conflit de l'Ituri et la hausse du prix mondial de l'or. Il n'est pas exclu que le conflit et l'interdiction de l'exploitation de l'or au Nord-Kivu en 2010 y ait contribué aussi, déplaçant les creuseurs kivusiens dans l'Ituri.

Il est très difficile d'avoir une estimation plus ou moins correcte de la production artisanale d'or en Ituri. Comme l'exploitation et la commercialisation se font dans un contexte manquant de clarté, il n'y a pas de chiffres sur lesquels nous puissions nous baser. Comme en ce qui concerne le nombre d'orpailleurs, cela fait également l'objet d'un débat.<sup>25</sup> Sur le terrain, il semblait que les orpailleurs, ayant peur d'être suspectés d'opérer en dehors de la loi, ont la tendance bien compréhensible à résister à des essais de mesurer leurs activités, parce qu'ils associent cela soit à une taxation possible par les autorités étatiques, soit à des efforts des sociétés industrielles avec le but de les remplacer.

Sur base de plusieurs sources et données et sur base d'autres études, nous estimons qu'un orpailleur gagne entre 150 et 250 USD par mois, ce qui équivaut à un revenu de 200 à 250 millions environ par an pour l'ensemble des orpailleurs. Selon une étude récente menée par IPIS, la valeur de la production annuelle totale est estimée à au-delà de 540 millions.<sup>26</sup> Il est possible que ce soit encore une sous-estimation : l'image donnée partout sur le terrain en Ituri est que l'exploitation de l'or suit l'agriculture comme principale activité économique des Ituriens actuellement. Quels que soient

---

<sup>25</sup> Pour une estimation détaillée plus récente, voir statistiques dans MATTHYSEN, K., HILGERT, F., SCHOUTEN, P., MABOLIA, A., "Une analyse détaillée du secteur de l'or en Province Orientale", Anvers, IPIS, 2012, p. 57-58. L'étude arrive à un total de 16.5 tonnes d'or produites et exportées de la province Orientale annuellement. Parmi les autres études qui font une estimation, voir PACT, *PROMINES Study: Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo*, Washington, PACT, 2010, p. 103, qui estime que dans la province Orientale les orpailleurs travaillant dans une mine raisonnablement productive peuvent espérer produire environ 1 g d'or par jour (d'une pureté de 90 % environ). Il s'agit d'une moyenne qui tient compte des périodes où la production est faible. GEENEN, S., "Local Livelihoods, Global Interests and the State in the Congolese Mining Sector", *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa – A Political Economy Perspective*, in ANSOMS, A., MARYSSE, S. (eds.), Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011, p. 156, cite le US Department of the Interior, qui affirme que 5 200 kilos d'or sont annuellement exportés de l'Ituri et du Haut-Uélé, un chiffre basé sur les chiffres d'exportation des pays voisins. SRK Consulting (*Mongwalu Project Final Draft environmental Impact study and Management Plan of the Project for Public Disclosure*, septembre 2011, p. 50) suggère une production de 2 à 4 grammes par orpailleur par mois, soit pour la zone de Mongwalu entre 14 et 28 kilos par mois. Le bureau des Mines et la CEEC à Bunia affirment que le comptoir Coped à Bunia a commercialisé 58 kilos d'or (source : interview).

<sup>26</sup> Source : MATTHYSEN *et al.*, *op. cit.*

les chiffres exacts, l'or signifie sans conteste une contribution énorme à l'économie locale et au pouvoir d'achat de la population, constituant de cette façon un vaste potentiel de subsistance. Comme l'or est si important pour la survie, il règne beaucoup d'inquiétude parmi les orpailleurs et les communautés à propos de ce qui va se passer dans l'avenir avec la pénétration progressive du secteur minier industriel. À Mbijo, non pas loin de Mongbwalu, tous sont inquiets des visites inopinées des ingénieurs d'AGK ; des rumeurs parmi la population donnent lieu à des tensions et même, dans certains endroits, à une atmosphère de guerre. Comme un « Maman Restaurant » commentait :

*« Ici c'est la guerre. Quand la société minière vienne ici nous déplacer, nous serons prêts ; même les mamans sont en colère et ont leurs arcs et flèches prêts. Nous avons besoin de ça [l'orpaillage] et restons ! »*

La commercialisation de l'or est aussi obscure que sa production. Actuellement il n'y a pas de comptoir d'achat agréé en fonction à Bunia. Il y a une dizaine de grands négociants parmi un total d'environ 60.<sup>27</sup> En général, la production de Mambasa est vendue à Butembo, la production d'Irumu et de Djugu est vendue à Bunia et celle d'Aru et de Mahagi est vendue à Ariwara.<sup>28</sup> Presque tout est exporté à Kampala, où l'or est négocié. Parfois des exploitants de chantiers sont en même temps négociants. S'il est donc évident que l'orpaillage joue un rôle important dans la subsistance, Mbijo, comme beaucoup d'autres sites où l'orpaillage domine, sont radicalement sous-développés : pas d'infrastructures et un haut taux de mortalité. Le plus grande part de l'argent venant de l'or n'est pas investie dans le site même, mais circule en ville.<sup>29</sup>

#### **4. GOUVERNANCE DE L'EXPLOITATION ARTISANALE ET DISPOSITIFS POLITICO-ÉCONOMIQUES EN ITURI**

Même si le cadre légal est clair, il n'est pas appliqué : la grande majorité des creuseurs n'ont pas de carte, et il n'y a aucune zone d'exploitation artisanale (ZEA). Il n'y a pas de comptoir d'achat et donc la commercialisation se fait également dans l'illégalité. Par conséquent, l'ensemble de ce système économique a lieu en toute illégalité et opacité.

<sup>27</sup> FAHEY, D., "The new gold rush: post-conflict mining and trading in the Kilo belt", in ANSOMS, A., MARYSSE, S. (eds.), *Mineral resources and local livelihoods in the Great Lakes region*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2011, p. 182-183

<sup>28</sup> Source : MATTHYSSEN *et al.*, *op. cit.*

<sup>29</sup> Les négociants procédant de Bunia ou Butembo, et même les PDG, considèrent les milieux autour des sites comme un endroit où *trouver* de l'argent, et préfèrent investir autre part, notamment en construisant des maisons à Bunia ou Butembo.

Les exploitants et orpailleurs n'ont donc aucun encadrement légal qui les protège. Ceci rend l'exploitation très vulnérable à toute intervention des forces de l'ordre... et du désordre. Ce qui a donné lieu au développement de modes de gouvernance (ou dispositifs) politico-économiques distincts qui mènent à une topographie spécifique s'insérant dans des structures préexistantes en Ituri. Nous pouvons actuellement distinguer 3 dispositifs différents dans lesquels l'exploitation artisanale a lieu :

- les zones relativement stables, où l'exploitation artisanale est encadrée par des dispositifs composés par des représentants de l'État et des autorités traditionnelles ;
- les zones militarisées dotées d'une présence manifeste des milices ou des dispositifs d'extorsion militaires des FARDC ;
- les concessions attribuées aux sociétés minières (semi-)industrielles, caractérisées par une cohabitation entre l'industrie et l'artisanat et un encadrement mixte.

#### **4.1. L'exploitation artisanale dans les contextes relativement stables**

La plupart des chantiers à Djugu et à Irumu ne font pas partie des zones d'exploration par l'AGK. Par conséquent, ils connaissent un mode de gouvernance relativement stable, composé de multiples combinaisons d'autorités traditionnelles et de différents représentants des partis non militaires de l'État. Le plus souvent ce système de gouvernance ne se trouve pas trop loin des artères principales ou centres urbanisés. Cela exclut, comme nous le verrons, le secteur de Walendu Bindi, la chefferie de Babila Babombi, ainsi que certaines zones de Mambasa.

Même si ces dispositifs de forces étatiques et d'autorités traditionnelles se sont impliqués dans toute sorte de tentatives de taxations « directes » qui généralement ne bénéficient pas au trésor public de l'État central, l'orpaillage dans ce type de zones est considéré par les orpailleurs eux-mêmes comme une force contribuant au développement, mais leur interprétation se limite à la circulation d'argent dans le site et ne prend pas en compte, par exemple, la construction d'infrastructures.

L'exploitation s'organise de la manière suivante. L'organisation interne des foyers miniers diffère d'un endroit à l'autre, mais toujours il s'agit d'un contexte hautement organisé. Le propriétaire, appelé président-directeur général (PDG) ou administrateur du foyer minier (AFM), se trouve à la tête d'un foyer minier – aussi appelé « carré minier », normalement un carré d'une taille de 500 sur 500 mètres. En fonction de l'ampleur de l'opération et du stade de son évolution, sont présents dans un foyer minier : un directeur général chargé de la gestion quotidienne, un secrétaire général chargé de l'administration, un chef de chantier, un commandant de la brigade disciplinaire chargé de la sécurité au sein du foyer, et les chefs de

trous. La taille de la brigade dépend de celle du foyer. Le chef de trou est responsable d'une équipe de creuseurs dont le nombre varie entre cinq et une trentaine. Souvent, le chef de trou est responsable de tous les besoins quotidiens des creuseurs : la nourriture, les soins de santé, l'équipement. Parfois, il est aussi responsable en cas d'accident.

Mais il existe des variations à ce système de contrôle, en fonction par exemple du type d'or – or *sec* ou or *amalgamé* – exploité. En cas d'or *sec*, les PDG exercent souvent davantage de contrôle, par peur que les creuseurs ne volent un caillou d'or (en général, les creuseurs se désignent mutuellement comme des voleurs). Cela se traduit dans un dispositif particulier, autant pour prévenir le vol que pour créer une autre façon de vivre l'orpaillage. Il existe parfois un chef de camp (chargé de l'entretien du camp), un chef de « dîme » (chargé des activités commerciales dans le site), des méthaniens ou prospecteurs (pour le sondage de trous nouveaux), des chefs d'atelier (chargés du broyage du sable), un directeur technique (chargé de surveiller les différents trous), des contrôleurs (supervisant la production de chaque trou), un haut conseiller (consulté en cas de difficultés entre les orpailleurs), des assistants de chefs de trous (chef de bouvon), des mères-chefs ou chargées de la condition féminine (chargées de l'encadrement des mamans au foyer minier), des encadreurs d'enfants mineurs (chargés des droits de ces derniers). Il y a aussi des foyers beaucoup moins organisés où même une fonction comme chef de trou est quasi inexistante<sup>30</sup> et où les équipes fonctionnent de manière quasi autonome. Parfois, généralement plus loin des routes et des centres urbains, le propriétaire est aussi le chef de localité ou même le chef de groupement, intensifiant le contrôle qu'il exerce sur les orpailleurs et l'économie du milieu.

Il n'y a pas de barème fixe touchant le partage de la production. Lors des études de cas, nous avons trouvé plusieurs barèmes assez différents. Nous pouvons distinguer des critères qui influencent le pourcentage de ce que chacun reçoit, à savoir :

- la responsabilité des investissements comme les motopompes ou les concasseurs ;
- la responsabilité de la nourriture et des soins de santé des orpailleurs dans le campement ;
- le financement de l'encadrement organisé par le PDG comme la brigade disciplinaire, l'appui à l'exploration, la responsabilité en cas d'accidents ;
- le niveau de tracasserie des taxes des uns et des autres ;
- le niveau d'enclavement du foyer ;
- le pourcentage SOKIMO.

---

<sup>30</sup> Voir par exemple l'étude du cas de Kpata, proche de Nizi.

Ce que le propriétaire de la carrière reçoit diffère globalement entre 10 % et 30 %. Ce qu'un chef de trou – qui est souvent responsable des petits investissements – reçoit varie entre 10 % et 50 %. Ce que les creuseurs (en tant qu'équipe) reçoivent varie entre 30 % et 50 %. Il y a également des cas où les creuseurs doivent payer un « bâton » (un frais) avant de pouvoir sortir du camp, ce qui n'est pas uniquement une méthode de sécurité du camp, mais aussi de redistribution de revenu.

En général, l'exploitation de l'or dans la proximité d'un centre habité y signifie simplement la circulation d'un volume d'argent plus élevé. Mais selon les centres en question, l'orpaillage a aussi des désavantages, comme l'abandon de l'école, la diminution de l'agriculture, l'environnement détruit et des conséquences néfastes liées à la dépravation des mœurs. L'État est partout perçu comme une instance uniquement à la recherche d'argent, ce qui révèle le manque de contrat social équilibré entre la population et le gouvernement – tout en prenant en compte le fait qu'en Ituri, comme souvent en RDC, il faut prendre le terme « État » comme faisant référence aux *représentants* de l'État.<sup>31</sup> Il en va de même pour le pouvoir coutumier (composé souvent par le chef de chefferie ou chef de groupement et de sages anciens), qui s'intéresse à l'orpaillage seulement comme source de « droits coutumiers ». Il s'agit parfois d'un montant à verser à l'ouverture d'un trou – souvent l'équivalent en or d'une chèvre ou d'une vache – ou parfois d'un montant à payer annuellement ou mensuellement.

Dans ces zones, la sécurité est assurée par deux acteurs. Premièrement, à l'intérieur des sites, il existe des brigades disciplinaires (BD). Ce sont des brigades, non armées, organisées par le PDG ou l'AFM. Elles sont généralement constituées par des orpailleurs et des gens du lieu. Le rôle de ces brigades est la surveillance du site, afin que l'or ne sorte pas clandestinement, et la gestion des conflits entre les orpailleurs. En plus, elles sont souvent aussi chargées du contrôle des routes ou sentiers d'entrée. Tous les sites où nous avons fait des enquêtes qualitatives ont révélé l'existence d'une brigade disciplinaire.

Le deuxième acteur sécuritaire est la Police nationale congolaise (PNC). À Irumu et Djugu, elle est présente dans 50 % des chantiers de façon régulière ou à certains moments. Elle est d'abord impliquée dans l'accompagnement du Bureau des Mines – responsable de l'inventorisation des mines – ou dans les démarches de collections des taxes du DPRO (Direction des recettes de la province Orientale) ou du DGRAD (Direction générale des recettes administratives et domaniales). En outre, elle a un rôle à jouer en cas d'accidents au sein des foyers miniers, mais la présence de

---

<sup>31</sup> Voir SCHOUTEN, P., "The materiality of state failure: social contract theory, infrastructure and governmental power in Congo", *Millennium – Journal of International Studies*, Vol. 41, No. 3, 2013, p. 553-574.

policiers sur les sites est perçue par les gens le plus souvent comme une force causant toutes sortes de tracasseries afin de soutirer de l'argent. Notons qu'il existe un service spécialisé au sein de la PNC appelé Polimines – un héritage des forces sécuritaires des sociétés minières étatiques zairoises – mais cette division reste encore peu opérationnelle. Polimines est quand même active à Mambasa, où elle assiste les représentants de l'état à percevoir ses « droits » des creuseurs.

Enfin, dans ce type de zone minière, les FARDC, contrairement à la PNC, sont peu impliqués dans les chantiers mêmes. À Djugu par exemple, les FARDC ne sont parfois présentes que dans à peine 5 % des chantiers. Les FARDC sont plutôt impliquées dans des barrages routiers proches des sites miniers. De plus, elles passent régulièrement auprès des petits négociants pour leur demander de petites quantités d'or ou d'argent. Le fait est institutionnalisé au tel point que cela porte un nom : « le système ». Il est à noter que les FARDC n'ont évidemment aucun rôle officiel à jouer dans les sites miniers. Leur tâche est la sécurité du pays. Certaines sources<sup>32</sup> suggèrent que les FARDC sont aussi (ou plutôt) impliquées dans la commercialisation de l'or.

Il y a une grande variété d'agents chargés par l'État de la gestion de l'exploitation de l'or, parmi lesquels un bon nombre l'est spécifiquement pour l'exploitation artisanale. Le secteur de l'exploitation minière est donc confronté à une pléthore de taxes dont les montants varient d'un contexte à un autre et d'un objectif à un autre. La loi délimite les services appelés à fonctionner comme dispositifs de gouvernance de l'activité minière dans les sites miniers d'exploitation artisanale. Les autorités ayant droit de regard sur l'exploitation dans son ensemble sont le Cadastre minier (CAMI), la Direction des mines, le SAESSCAM et l'Environnement minier, qui ont tous des antennes au niveau du district de l'Ituri. Les plus importants sont le Bureau des mines et le SAESSCAM. Le Bureau de mines à Bunia dit avoir 88 employés pour l'ensemble de l'Ituri, dont 33 à Irumu et 18 à Djugu. La réalité de la Direction des mines est différente de ce que la loi stipule. Elle souffre d'un manque flagrant de capacités techniques et logistiques pour accomplir sa mission. Elle ne suit pas ce qui se passe dans les sites miniers et est plutôt à la recherche de revenus au lieu d'exécuter ses propres tâches. Par ailleurs, beaucoup sont d'avis que le SAESSCAM, de son côté, n'est pas opérationnel sur le plan technique, que son rôle doit être transféré à d'autres services et que ses agents sont individuellement corrompus, rendant le service entier corrompu.<sup>33</sup>

---

<sup>32</sup> SPITTAELS, S. (ed.), *op. cit.*

<sup>33</sup> PACT, *PROMINES Study...*, *op. cit.*, p. 41 ; voir IKV PAX CHRISTI, HAKI NA AMANI, *op. cit.*

Le manque de moyens de fonctionnement ainsi que le nombre insuffisant de travailleurs et leur peu de capacité professionnelle que nous avons constaté à Mambasa n'a rien d'exceptionnel. De plus, les tâches sont contradictoires, dans le sens que SAESSCAM doit fournir l'assistance technique mais en pratique constitue un parmi plusieurs services étatiques à percevoir des taxes. Pourtant, on remarque que d'autres agents des services publics de l'État s'invitent sur les sites. Il s'agit notamment des services générateurs des recettes tant au niveau national (DGI, DGRAD) qu'au niveau provincial (DRPO) et local (district et territoire). Des services comme Énergie, Industrie et Commerce forestiers, IPMEA (Installation du comité provincial élargi des artisans) ainsi que les entités administratives décentralisées (EAD : territoire et chefferies) ne manquent pas de prétextes pour justifier leur présence sur les sites d'exploitation. Dans ce contexte, le niveau de tracasseries provenant des services publics de l'État est très élevé. Bien que des instructions officielles parlent clairement du seul encadrement du SAESSCAM comme guichet unique et point focal pour la perception des droits, taxes et redevances dues à l'État, la réalité sur le terrain montre que plusieurs services étatiques sont présents sur les sites d'exploitation et provoquent une désorientation malheureuse des acteurs miniers (généralement peu instruits), lesquels sont obligés de répondre à plusieurs interlocuteurs.

Il n'existe pas non plus de barème de taxation fixe. Il ressort de toutes les études de cas l'existence de négociations éternelles avec les responsables qui se présentent.<sup>34</sup> Il y a plusieurs associations d'exploitants artisanaux<sup>35</sup> – surtout actifs autour de Mongbwalu et, dans une moindre mesure à Mambasa – qui ont comme objectif de protéger leurs intérêts, mais l'impression qui a surgi du terrain est que ces associations ne représentent pas les intérêts de

---

<sup>34</sup> Cela fait écho au principe de « l'État négocié » observé souvent en Afrique ; voir SCHOUTEN, P., “The materiality of state failure...”, *op. cit.* Cf. par exemple aussi BLUNDO, G., “Négociant l'État au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise”, *Autrepart*, n° 20, 2001, p. 75-90.

<sup>35</sup> - ANORI : Association des négociants et des exploitants d'or (tout l'Ituri) ;  
 - ASTRAMINES : Association des sous-traitants miniers, qui est la plus vieille association qui vise à la défense des intérêts des exploitants vis-à-vis de l'AGK (Mongbwalu uniquement) ;  
 - CEMAO : syndicat ou coopérative sous contrôle des PDG (à Senzere et Makala) ;  
 - AODERPI : Association des orpailleurs pour le développement, la reconstruction et la paix en Ituri, qui a été créée en 2006 en tant qu'institution de médiation dans le climat de conflit entre exploitants artisanaux et concessionnaires (l'association est, paraît-il, active dans l'ensemble de l'Ituri mais surtout à Mongbwalu où elle a son siège social) ;  
 - AOMARPI : Association des exploitants miniers artisanaux pour la pacification et la reconstruction de l'Ituri ;  
 - ADINOM : Association de défense des intérêts des négociants et orpailleurs de Mambasa ;  
 - ATEDRAPO : Association des tenanciers des dragues de la province Orientale.

tous les creuseurs mais surtout un échelon d'exploitants ayant plus de moyens.

En fonction des études de cas, nous avons la forte impression que – même dans ce premier type de zones sous dispositifs de gouvernance étatiques et coutumier – plus le chantier est enclavé, plus le contrôle est institutionnalisé et concentré entre les mains d'une autorité ou l'autre. Le niveau de contrôle des orpailleurs par le PDG augmente avec l'isolement du site. Par exemple, dans certains sites non loin de Mongbwalu mais très difficilement accessibles à cause de l'état des routes, un creuseur n'est pas libre de quitter le site où il travaille, en fonction des dettes que le lie au PDG. Dans de tels milieux, la dépendance des orpailleurs vis-à-vis du PDG augmente également par le biais des prêts et l'obligation de vendre l'or au PDG et d'acheter à ce dernier les produits de consommation. Notons que le PDG est en même temps chef de village. La pratique du paiement par le troc, obligeant le creuseur à acheter auprès du PDG sa nourriture et autres besoins, est surtout présente dans les sites enclavés. Le PDG et les siens surveillant les orpailleurs et peuvent aller jusqu'à interdire l'entrée de « leur » terrain à autres négociants et commerçants. Finalement, on peut dire que plus le site est enclavé, plus la relation de travail d'un creuseur commence à ressembler à une relation de servitude. En termes de développement, cela implique un défi essentiel à tous les niveaux.

#### **4.2. L'exploitation de l'or dans les contextes militarisés**

La guerre a plus ou moins pris fin vers 2005-2006 mais le phénomène milice n'a jamais été entièrement éradiqué du district. Comme indiqué supra, la plupart des miliciens se sont convertis en creuseurs. Néanmoins, actuellement nous voyons trois zones conflictuelles et militarisées qui sont aussi d'importantes zones minières. Dans ces zones, les acteurs liés aux milices jouent un grand rôle dans la gouvernance de l'artisanat – soit comme opérateurs économiques directs ; soit comme opérateurs engagés dans la taxation (lire extorsion) de l'activité artisanale ; ou soit finalement comme prétexte pour l'intervention intensifiée des FARDC dans la zone minière.

##### *FPRI à Bavi*

La milice FRPI<sup>36</sup> a sa base au sein de la collectivité des Walendu Bindi dans le territoire d'Irumu. Elle n'a jamais voulu participer aux différents programmes DDR qui ont eu lieu en Ituri. Durant les années 2007–2011 le groupe semblait être à limite de la survie, ne comptant plus que quelque 100 combattants. Souvent le groupe lançait des attaques contre ses propres

---

<sup>36</sup> Force de résistance patriotique d'Ituri, un groupe armé à prédominance ngiti.

communautés à Walendu Bindi. Mais vers la fin 2011, dans le contexte des élections fortement contestées, le nombre a commencé à réaugmenter jusqu'à se chiffrer à environ 250. Finalement, suite à la mutinerie de Marabo<sup>37</sup>, ce dernier nombre s'est gonflé encore et a à peu près doublé.<sup>38</sup> Dans le cadre du sujet de cet article il est important de noter que le chef de la rébellion FRPI, Cobra Matata, est originaire de Bavi, localité reconnue pour ses importantes réserves d'or. Beaucoup de ses combattants viennent originellement du groupe d'autodéfense d'Aveba, le groupement où se trouve Bavi.<sup>39</sup>

Cinq fois attaquée en 2011, la région de Bavi demeure hasardeuse et peu sûre. Mais la production de l'or y est en pleine croissance, malgré le risque d'attaques : en novembre 2011, on a pu compter un millier d'orpailleurs travaillant dans les trous ; la moitié des trous était en production, les autres en train d'être préparés pour la production. Entre 75 et 80 % de la population dépendent de manière plus ou moins directe des revenus miniers.

Bavi est un endroit où l'on peut observer la fragilité de l'État et le système prédateur en plein fonctionnement. Toutes les autorités, formelles et traditionnelles, y sont pleinement impliquées dans l'exploitation artisanale de l'or. D'une façon beaucoup plus directe que dans les contextes gouvernés par le premier dispositif, elles utilisent leurs positions ou connexions politiques pour protéger leurs activités aurifères. En effet, à Bavi, le représentant des PDG est le chef de poste, personnage important lui-même. Ensuite, le commandant de la PNC et les notables de Bavi exploitent tous des puits en tant que chefs de trou. Pendant notre recherche, au moins quatre policiers étaient absents de Bavi-centre, car ils étaient au travail dans les trous de leur commandant. De plus les représentants du SAESSCAM et de SOKIMO sont aussi chefs de trou. Le représentant du SAESSCAM est par ailleurs le fils du négociant le plus important, qui est au même temps le président local de la Fédération d'entreprises du Congo (FEC). Les autorités formelles et traditionnelles stoppent des visiteurs qui pourraient venir perturber les arrangements – ils profitent ainsi directement de l'insécurité causée par le FPRI, composé d'ailleurs, d'après nos interviews, de « fils du milieu ». Pour conclure, le colonel Roger des FARDC, basé non loin de la ville, était aussi exploitant d'un trou, du moins jusqu'au mois d'octobre 2011.

En outre, le FRPI passe parfois pour ramasser ses « droits ». L'économie qui existe à Bavi est enclavée, isolée et tout-à-fait locale, et chaque

---

<sup>37</sup> En février 2012 une mutinerie à Marabo a eu lieu. Les chefs de la mutinerie étaient des officiers du Nord-Kivu et beaucoup d'observateurs ont soupçonné une liaison avec le mouvement M23.

<sup>38</sup> FAHEY, D., "Ituri. Gold, land...", *op. cit.*, p. 22.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

personnalité ou chaque groupe d'un peu de poids y a créé sa propre économie politique particulière. Les creuseurs et la population souffrent dans de telles conditions, parce qu'ils dépendent de ces acteurs. Les représentants de l'État à Bavi laissent la situation d'insécurité persister, mais – comme ils sont en même temps importants dans les hiérarchies locales – ils semblent conscients de cette situation unique qui leur permet de profiter d'une « économie politique d'insécurité » locale. L'ensemble des opérateurs politico-économiques (FARDC, PNC, autorités traditionnelles, représentants de l'État) instrumentalisent l'insécurité causée par les « fils du milieu » (les jeunes adhérant au FPRI) selon les dires des locaux, pour tenir à distance tout ce qui pourrait nuire à leurs intérêts.

### *Insécurité à Mambasa*

Dans l'extrême sud-ouest de l'Ituri (dans le sud du territoire de Mambasa), tout proche de la frontière avec le Nord-Kivu<sup>40</sup>, a toujours été actif un groupe rebelle qui semble être un résidu de la rébellion Simba des années 1960. Depuis longtemps le groupe ne fait plus de la rébellion, mais reste toujours armé et s'occupe de l'exploitation artisanale de l'or dans cette zone très difficilement accessible mais riche en minerais.<sup>41</sup>

En général, Bakaiku est une zone de haut niveau de militarisation des foyers miniers. Notre enquête a relevé 76 chantiers miniers dans le groupement de Bakaiku. Des 76 chantiers, 35, soit 46 %, sont sous contrôle journalier des FARDC ; 27, soit 36 %, sont sous contrôle régulier (mais pas journalier) de celles-ci. La moitié connaît une présence des agents de la PNC et 27 % du total, une présence journalière. Signalons aussi qu'un quart connaît une présence de l'Agence nationale de renseignements (ANR). En plus, 9 chantiers, soit 12 %, sont actuellement sous contrôle du groupe armé.<sup>42</sup> Suivant le continuum énoncé dans la section précédente, l'enclavement extrême de Bakaiku n'est pas une condition favorable, menant à une normalisation de l'« économie politique d'insécurité ». Le pouvoir coutumier est quasi absent à Bakaiku. Le chef de Babila Babombi n'y a plus été depuis longtemps. Aucun représentant du gouvernement n'y est présent. Aucun développement du milieu n'y a été réalisé, et la production aurifère est acheminée et convertie à Mambasa et surtout à Butembo.

Dans l'ensemble du territoire de Mambasa le contexte sécuritaire a fortement changé. Sous l'influence de la rébellion M23 au Nord-Kivu la

<sup>40</sup> Plus spécifique dans la chefferie Babila Babombi, groupement de Bakaiku.

<sup>41</sup> Il n'y a pas de route pour aller à Bakaiku. Cela prend 5 jours à pied lors de la saison sèche pour y arriver. Une société suisse, Auris AG, avait obtenu huit concessions à Pangoy, dans le groupement de Bakaiku ; eux aussi y sont allés à pied et cela leur a pris effectivement 5 jours.

<sup>42</sup> Cette situation est aussi signalée par SPITTAELS, S. (ed.), *op. cit.*, p. 57. Ils citent le chef de poste qui dit que Bakaiku est un monde tout à fait à part.

stabilité et la sécurité en Ituri se sont fortement dégradées. Depuis mars 2012 un braconnier peu reluisant appelé Paul Sandala alias Morgan a créé ensemble avec un monsieur appelé Kasambaza une groupe mayi-mayi appelé Mayi-Mayi Lumumba.<sup>43</sup> Ce groupe est constitué de bandes de braconniers et de déserteurs des FARDC. Sa brutalité est exceptionnelle, même pour le Congo. Le territoire de Mambasa avait toujours été à 95 % un territoire en paix, sauf la partie proche de la frontière avec le Nord-Kivu au sud. Mais, suite aux activités du groupe lié à ce Morgan, l'insécurité qui a surgi à Bafwasende à l'ouest règne maintenant sur plus que la moitié du territoire.

La cause de la rébellion doit se trouver partiellement dans le mécontentement de la population par rapport à la création de la Réserve de faune d'okapis (RFO) que nous avons évoquée plus haut. La RFO couvre la moitié de la superficie du territoire de Mambasa et depuis qu'elle existe l'exploitation artisanale de l'or et l'exploitation forestière sont devenues illégales ; il va de soi qu'il en va de même pour le braconnage... La population ne retire absolument aucun bénéfice du parc, mais par contre elle a perdu d'importantes sources de revenus. La forte augmentation de la violence à Mambasa, et l'organisation progressive du braconnage et de l'orpillage dans le parc sont instiguées par Morgan et ses complices mais relèvent aussi d'une collaboration des services d'ordre de l'État. Des segments des FARDC et à une moindre échelle de la PNC et même de l'ICCN, force armée pour la protection de la dite réserve, sont tous impliqués dans cette exploitation illicite des ressources naturelles.<sup>44</sup>

Le résultat est qu'en une demi-année une bonne partie de Mambasa est devenue zone de conflit, avec des attaques et pillages des installations de l'ICCN, des viols de femmes et même des décapitations. La faiblesse du secteur artisanal vis-à-vis des entrepreneurs prêts à mettre en place des dispositifs violents s'est montrée là clairement. Les chefs coutumiers ne maîtrisent plus leurs chefferies. Il est devenu trop dangereux de visiter d'importantes zones aurifères comme Teturi et Bapongomo. Et là aussi, aucun argent n'est investi dans les zones concernées ; tout revenu est rapidement amené à la ville de Mambasa ou même à Butembo. Déjà avant la période de Morgan, l'exploitation de l'or dans le territoire de Mambasa était marquée par un niveau de tracasserie nettement plus élevé qu'ailleurs. Mais suite à la rébellion de Morgan ce territoire est devenu une zone de conflit quasi ouvert.

---

<sup>43</sup> FAHEY, D., *The Mai-Mai Lumumba: Okapi Killers or self-defense forces?*, in STEARNS, J., *Congo Siasa* (sur ligne), 6-9-2012.

<sup>44</sup> Source : interviews confidentielles avec le personnel de la réserve.

### 4.3 L'exploitation de l'or dans les zones de co-habitation entre l'industrie et l'artisanat

Les principales compagnies industrielles sont Anglo Gold Ashanti (AGA), Loncor, Kilo Goldmines et Mwanafrica<sup>45</sup>. Toutes les quatre ont par obligation du Code minier une joint-venture avec l'entreprise étatique SOKIMO. Toutes les quatre sont encore dans la phase d'exploration mais AGA est la plus avancée et commence maintenant son phase de développement pour l'exploitation. Toutes les compagnies ont une relation compliquée avec la population artisanale, que traduit un dispositif d'encadrement mixte des creuseurs. Loncor, société-sœur de Banro au Sud-Kivu, a acquis un permis d'exploration sur la concession Ngayu en province Orientale qui couvre partiellement le territoire de Mambasa et celui de Wamba et qui a une superficie de 4 550 km<sup>2</sup>. Règne une grande inquiétude parmi les orpailleurs quant à savoir si et quand l'exploitation industrielle va commencer.<sup>46</sup> Kilo Gold est une compagnie de droit canadien qui détient un permis d'exploration en province Orientale, autour d'Isiro (avec la compagnie Rio Tinto), autour de Beni (projet Masters), avec le projet Somnituri dans la région de Nia-Nia. Mwanafrica est une compagnie zimbabwéenne et a une concession de 1 610 km<sup>2</sup> au sein de la zone de Nzani Kodo dans le territoire de Mambasa. Les quatre compagnies se voient confrontées à une intense activité d'exploitation artisanale au sein de leurs concessions. Toutes les quatre cherchent par différents biais et avec un succès variable d'établir le dialogue avec les exploitants artisanaux et avec les communautés. Même si leurs plans d'exploitation ne sont pas suffisamment connus par les communautés, il est sûr que l'industrie va s'implanter généralement dans les zones d'activité artisanale intense ; généralement il s'agit des anciennes mines de l'époque coloniale.

L'exemple d'AGA est le plus important au vu de la phase avancée de ses opérations. La société s'est implantée en Ituri à travers d'une joint-venture avec la compagnie étatique SOKIMO (AGA a 86,2 %, SOKIMO 13,8 %). Le joint-venture projet s'appelle Ashanti Goldfields Kilo (AGK), et comprend la ancienne concession 40, qui est principalement située dans le

---

<sup>45</sup> Anglo Gold Ashanti est une entreprise sud-africaine qui constitue avec SOKIMO la joint-venture Ashanti Goldfields Kilo qui se trouve dans la concession 40, principalement à Djugu. Loncor est une entreprise de droit canadien formée des directeurs de la société Banro. Loncor a obtenu la concession Ngayu de 4 550 km<sup>2</sup> dans les territoires de Mambasa et Wamba. Kilo Gold est une entreprise de droit canadien et détient un permis d'exploration entre autres dans la région de Nia/Nia. Mwanafrica est une entreprise zimbabwéenne avec une concession de 1 610 km<sup>2</sup> à Nzani Kodo dans le territoire de Mahagi.

<sup>46</sup> Voir SCHOUTEN, P., *International Mining Corporations and Socio-Political Conflict in the DRC – A Case Study of the Nia-Nia area, Ituri District, Province Orientale*, Utrecht, IKV Pax Christi, 2011.

territoire de Djugu.<sup>47</sup> La partie la plus prometteuse tourne autour de 5 575 km<sup>2</sup>. La zone prévue pour l'exploitation se trouve autour de la cité de Mongbwalu et du groupement de Mabilindey. AGK estime la population dans leurs sites de future opération à 50 293 personnes.<sup>48</sup> AGK estime aussi que 38 000 personnes—soit 72 % de la population totale dans la zone de projet—sont partiellement dépendantes de l'exploitation artisanale pour leur subsistance, et 50 %, entièrement dépendantes. AGK estime enfin que 7 400 personnes (dont 6 500 hommes) sont orpailleurs dans la zone d'exploitation prévue.

Avant de pouvoir commencer son exploitation industrielle dans la zone de projet, AGK doit établir le contrôle de cette zone qui est actuellement pleine d'orpailleurs artisanaux. Un premier pas a été réalisé par la fermeture de la mine en sous-sol Adidi. Il y avait approximativement 2 000 orpailleurs dans la mine, mais les autorités ont déclaré plus tard que 5 000 personnes avaient ainsi perdu leur travail. Dans la première phase, est prévue la construction d'une mine industrielle souterraine dans le site minier d'Adidi-Kanga proche de Mongbwalu. Pour le moment aucun déplacement de la population n'est envisagé.

Il est sûr que le démarrage de l'exploitation industrielle en dehors de la mine d'Adidi aura un impact considérable à tous les niveaux. Lors des études de cas, beaucoup d'orpailleurs ont exprimé leurs inquiétudes pour l'avenir. AGK considère ces exploitants artisanaux dans sa zone de projet comme illégitimes mais reconnaît que leur interdire purement et simplement l'exploitation ne marchera pas.<sup>49</sup> En même temps, AGK s'inquiète du fait que certains négociants et PDG ont mis en place des concasseurs semi-industriels qui permettent aux orpailleurs de tirer de l'or des échantillons de très bas grade, s'approchant de cette façon un peu du mode d'exploitation industrielle. Tout le monde est d'accord pour affirmer que, si AGK interdit l'orpaillage dans les environs de Mongbwalu, ce sera la guerre. À ce propos voici un extrait d'une interview :

*« Regardez, nous avons tout à Mongbwalu : pharmacies, restaurants, hôtels, boutiques, tout grâce à l'exploitation artisanale. L'exploitation artisanale égale la circulation de l'argent. Arrêter l'exploitation artisanale sera tuer la cité de Mongbwalu. Et l'argent de l'AGK ne va jamais circuler dans la cité. Leurs familles vivent à Bunia, à Kinshasa et*

<sup>47</sup> Elle a commencé à opérer quand le FNI était maître du terrain, menant à une controverse considérable. Voir PROSANSKY, B., "Mining Gold in a Conflict Zone: The Context, Ramifications, and Lessons of AngloGold Ashanti's Activities in the Democratic Republic of the Congo", *Northwestern Journal of International Human Rights*, vol. 5, n° 2, 2007, p. 236-274.

<sup>48</sup> SRK CONSULTING, *Mongbwalu Project Final Draft*, Illovo, SRK Consulting, 2011, p. 211.

<sup>49</sup> Source : interview novembre 2011.

*à l'étranger. L'argent est transféré et dépensé dans leurs villes et pays d'habitation, pourtant l'argent des orpailleurs est dépensé ici. »*<sup>50</sup>

Le défi central pour la contribution de l'or au développement, dans cette perspective, est de savoir où et comment circule l'argent : l'argent généré par le mode d'extraction artisanale circule dans beaucoup plus de mains locales que l'argent généré par le mode d'extraction (semi-)industrielle. Effectivement, l'addition de machines aux processus d'extraction a pour but de maximiser le profit en limitant le nombre d'hommes participant à la production, à la répartition et à la circulation de l'or, et donc aussi aux profits générés.

Un acteur important de la gouvernance de l'orpaillage dans ce contexte est SOKIMO (avant décembre 2010, OKIMO). Généralement, les entreprises publiques dépendent beaucoup des exploitants artisanaux et il en est de même pour SOKIMO. Originellement les exploitants obtenaient des carrés d'exploitation<sup>51</sup> de SOKIMO dans les sites qui tombent sous sa responsabilité. À leur tour ils devaient remettre à SOKIMO 30 % de la production. Évidemment, il a eu beaucoup de corruption découlant de ce système et, dans plusieurs endroits, SOKIMO n'a pas eu la capacité de surveiller correctement la production. En pratique, et comme toujours, il s'agit d'un espace de négociations dont les termes sont déterminés par le contexte et la force des uns et des autres. Ce système a continué jusqu'en 1995 quand la plupart des mines sont devenues inaccessibles et le système incontrôlable.<sup>52</sup>

Les entreprises publiques sont partenaires de sociétés d'exploitation minière industrielle dans le cadre de joint-ventures. Selon la législation minière, l'exploitation minière artisanale ne peut se faire que sur des sites octroyés aux sociétés d'exploitation minière industrielle pour en faire l'exploration ou l'exploitation. Le fait que le partenaire étatique de ces sociétés soutienne activement et bénéficie de l'exploitation minière artisanale crée de sérieux problèmes et des contradictions légales pour les sociétés d'exploitation minière industrielle. Par exemple, SOKIMO a ouvert un comptoir d'achat d'or à quelques centaines de mètres seulement du portail d'entrée du campement d'Anglo Gold Ashanti.<sup>53</sup>

Cette tension s'est aggravée quand SOKIMO a repris en main son atelier et a fabriqué de petits artefacts à la demande des orpailleurs. En 2010-début 2011, l'atelier a fabriqué des concasseurs rotatifs demandés par les

---

<sup>50</sup> Source : interview avec un chef de cité et des représentants de la société civile à Mongbwalu, décembre 2011.

<sup>51</sup> 500 mètres sur 500 mètres.

<sup>52</sup> Mais continue à être pratiqué dans le Haut-Uele. Voir MATTHYSEN *et. al.*, *op. cit.*

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 44-45

encadreurs ou chefs de trous. Les concasseurs sont des cônes métalliques tournant sur un axe horizontal (ressemblant à une machine à laver) mis en marche par un générateur et utilisés afin de casser les roches et d'obtenir de l'or en poudre. Cela a beaucoup frustré AGK puisque cette approche permettait à l'artisanat d'évoluer vers le stade semi-industriel, permettant une production nettement meilleure qu'avant. La pression a conduit SOKIMO, en mars 2011, à annoncer l'abandon du système de sous-traitance, étant donné l'exploitation prévue par AGK. La même situation s'est produite avec la vente des droits d'exploitation auprès de la compagnie semi-industrielle coréenne DKCS à Nizi en 2008, laquelle a obtenu des droits qui étaient déjà vendus aux exploitants artisanaux... et à AGK.<sup>54</sup>

La nouvelle situation avec AGK, qui approche la phase d'exploitation, a créé des incertitudes parmi les orpailleurs quant au rôle de SOKIMO. Depuis 2011, SOKIMO n'a plus d'accords de licence pour les creuseurs dans la concession 40 d'AGK. Cela signifie que SOKIMO a formellement abandonné le système de sous-traitance dans la concession 40. Par conséquent, les creuseurs et leurs chefs de trous demeurent dans un vide juridique et dans l'incertitude vis-à-vis des paiements exigés. Les autorités traditionnelles se plaignent également de SOKIMO. SOKIMO prétend devant les creuseurs qu'elle est la seule autorité de taxation, et les miniers utilisent cette histoire pour ne pas payer la contribution aux chefs coutumiers. Les chefs réclament aussi un droit de 500 USD par mois à SOKIMO pour le travail aurifère dans les chefferies. Selon les chefs, SOKIMO a toujours ignoré ces droits coutumiers dont le statut n'est pas clair.

Un autre aspect important à mentionner est l'organisation de la sécurité par les industries. Elles ont toutes un arrangement avec une compagnie privée de sécurité. Ces compagnies sont chargées de la protection des biens et des personnes des sociétés industrielles. Une compagnie de sécurité privée ne peut pas porter des armes, donc toutes les compagnies privées de sécurité ont aussi un arrangement avec la PNC. Chaque compagnie a au moins une dizaine de policiers à sa charge. L'implication de la PNC au service des sociétés minières rend le rôle de ses agents plus neutre.<sup>55</sup>

Un autre problème se pose sur le plan légal : le grand problème auquel sont confrontées ces industries, de même que les orpailleurs et les communautés, est la situation d'un pluralisme juridique et asymétrique. Le pluralisme juridique fait référence à la coexistence de systèmes normatifs

<sup>54</sup> FAHEY, D., "Government Efforts at Formalisation and Implications for Future Gold", in CUVELIER, J. (ed.), *The complexity of resource governance in a context of state fragility: The case of eastern DRC*, Bruxelles/Londres, IPIS/International Alert, 2010, p. 18.

<sup>55</sup> Voir SCHOUTEN, P., "Political topographies of private security in Sub-Saharan Africa", in DIETZ, T., HAVNEVIK, K., KAAG, M., OESTIGAARD, T. (eds.), *African Engagements – Africa Negotiating an Emerging Multipolar World*, Leiden, Brill, 2011, p. 56-83.

différents et d'autorités différentes à l'origine des normes à respecter, comme l'État, l'autorité coutumière, l'autorité religieuse, l'autorité économique ainsi que les communautés locales ; l'asymétrie juridique implique que tous les acteurs n'ont pas le même accès aux ressources légales.<sup>56</sup> En effet il existe deux systèmes principaux, celui de l'autorité et du droit coutumier et celui de l'État et du droit moderne. Au sein de ces deux mondes différents, il y a le droit de propriété et le droit de jouissance (usage). Afin de compliquer encore les choses, les orpailleurs ne sont pas organisés sur le plan institutionnel et les représentants de la communauté ne sont pas bien définis. Les différentes autorités représentent normalement un mélange d'intérêts. Les intérêts de l'État au niveau national ne sont pas forcément les mêmes qu'au niveau provincial.<sup>57</sup> Les intérêts de l'autorité coutumière ne sont pas forcément les mêmes que ceux de la population.<sup>58</sup> De plus, il existe souvent une réelle mise sous pression par l'État. De plus, SOKIMO a dû encadrer les orpailleurs mais dit abandonner cette tâche à AGK qui a toujours pris ses distances par rapport à l'exploitation artisanale et qui n'est également pas obligée de s'en occuper.

Nous observons actuellement une entente informelle et négociée entre les industries, l'artisanat et la communauté. Mais cela est dû au fait qu'on en est au stade d'exploration. Reste à voir comment les choses évolueront lorsque la phase d'exploitation commencera. Par exemple, il y a 337 chantiers miniers qui se sont ouverts entre 1984 et 2005. Toute la question est de savoir comment les droits d'accès aux chantiers miniers des uns et des autres seront perçus. La situation est encore plus complexe pour les droits fonciers dans les cas de déplacements de populations. Ces droits fonciers sont gérés dans le domaine coutumier (qui diffère d'un contexte à l'autre), basés sur la jouissance et non sur la propriété et stipulés nulle part sous forme écrite.<sup>59</sup> Dans la concession Banro au Sud-Kivu, cela a entraîné une situation où les habitants ont seulement reçu une compensation pour leur production agricole de plus de 6 mois et les bâtiments primaires présents sur la parcelle.<sup>60</sup> Le déplacement sera encore pire à Djugu et Mahagi, étant donné la pénurie de terre. Comme il s'agit souvent de solutions négociées, la question qui se pose est de savoir *avec qui* négocier. Comme nous le voyons dans l'enquête

---

<sup>56</sup> Voir BAKER, B., *Multi-Choice Policing in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrika Institute, 2008.

<sup>57</sup> Voir le cas où AGK a procuré sa concession par voie d'un accord avec l'État national et où les exploitants artisanaux ont procuré leurs droits par voie d'un accord avec l'entreprise étatique SOKIMO.

<sup>58</sup> Le chef coutumier défend les intérêts financiers de sa famille régnante, ainsi que sa position et son droit de taxer.

<sup>59</sup> Sauf pour le cas de la cité de Mongbwalu, étant donné la présence d'un cadastre.

<sup>60</sup> Voir GEENEN, S., CLAESSENS, K., "De l'autre côté de la colline, le contrôle contesté de Mukungwe au Sud Kivu", *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2011-2012*, 2012, p. 181-204.

sur Mambasa, la population locale est nettement mise à l'écart par les non-autochtones, qui prennent parfois même l'administration locale en main. Cela rend complexe la question du bon interlocuteur. Cette situation est un peu générale. Souvent les élites locales qui peuvent approcher et discuter avec la compagnie trouvent leur place dans de telles négociations.

## 5. CONCLUSIONS

L'exploitation artisanale a pris une envergure énorme en Ituri. Avec un nombre de 130 000 orpailleurs actifs et 900 chantiers d'exploitation il s'agit du plus important secteur économique de l'Ituri après l'agriculture. Plus d'un demi-million d'habitants de l'Ituri dépendent pour leur survie de l'exploitation artisanale de l'or. La valeur de la production annuelle actuelle est estimée à plus de 450 millions USD. Cela signifie une contribution énorme à l'économie locale et au pouvoir d'achat de la population. Mais même si l'or est parmi les principales sources de subsistance en Ituri, le vaste montant financier qu'il génère ne contribue guère au développement. L'exploitation artisanale a en fait lieu en toute illégalité et opacité ainsi que dans un pluralisme juridique. Cela rend l'exploitation également très vulnérable à toute intervention des forces de l'ordre et du désordre. On a analysé trois dispositifs qui constituent l'ensemble de l'« économie politique de l'insécurité » autour de l'exploitation artisanale de l'or en Ituri. Basés sur cette distinction, il y a trois contextes différents dans lesquels l'exploitation artisanale a lieu : stable, militarisé ou en vue d'une industrialisation. Ces catégories diffèrent selon les acteurs impliqués. Les militaires et groupes armés sont prédominants dans les zones en insécurité. Les services d'État sont prédominants dans les zones « stables » et l'encadrement mixte est prédominant dans les zones d'exploration par l'industrie. Dans les zones relativement stables nous voyons un développement socio-économique meilleur : les revenus de l'orpaillage sont investis dans la zone de l'orpaillage, même si une partie considérable est « taxée » par des représentants de l'État. La sécurité dans la zone est surtout assurée par la PNC mais ses agents sont impliqués dans toutes sortes de tracasseries. Les services d'État sont à la recherche de « taxes » plutôt que faire leur travail, dans un contexte où les salaires sont précaires et souvent même non payés.

En général nous pouvons conclure que l'exploitation artisanale dans un contexte stable a lieu au profit de la société iturienne. Mais les conditions de travail sont terribles. Ces conditions sont encore pires tant que le chantier est enclavé. Nous avons la forte impression que plus le chantier est enclavé, plus le contrôle est institutionnalisé et concentré entre les mains de n'importe quelle autorité, mais toujours avec le même résultat : le niveau de contrôle des orpailleurs par le PDG augmente avec l'isolement du site. La pratique du paiement par le troc, obligeant le creuseur à acheter auprès du PDG sa nourriture et tout ce dont il a besoin, est surtout présente dans les sites

enclavés. Finalement, on peut dire que plus le site n'est enclavé, plus la relation de travail d'un creuseur se met à ressembler à une relation de servitude. Un grand désavantage est l'opacité et le niveau d'illégalité de l'exploitation de l'or et sa possibilité de devenir une zone militarisée, une condition fortement amplifiée par l'absence d'infrastructures de base.<sup>61</sup>

Dans la deuxième sorte de contexte, où l'exploitation artisanale est gouvernée par un dispositif militarisé, très peu est investi. Vu la situation conflictuelle et militarisée, tout revenu est immédiatement exporté dans des zones plus sécurisées, comme Bunia ou Butembo. Dans la collectivité de Walendu Bindî, toutes les autorités et tous les services de sécurité sont impliqués dans l'exploitation de l'or, et la FRPI passe parfois pour ramasser ses « droits ». Les creuseurs et la population souffrent dans ces circonstances, parce qu'ils dépendent de ces acteurs. La zone de Mambasa était fragile mais stable ; suite aux événements, tout le territoire a été perturbé et surtout, toutes les zones aurifères sont devenues des zones de conflit. La faiblesse du secteur artisanal s'est montrée clairement en cela. Les chefs coutumiers ne maîtrisent plus leurs chefferies. Rien n'est investi dans les zones concernées. Mais il n'est pas dit que l'or est la cause principale de l'insécurité. La création et la gestion du Réserve de faune à okapis est certainement aussi une cause. De plus, les FARDC jouent un rôle très négatif dans ce contexte.

Dans des zones du troisième type, où règne une cohabitation entre industrie et artisanat d'orpaillage, le dispositif de gouvernance des creuseurs est marqué par l'ambiguïté. Les creuseurs ne savent pas ce qui va se passer dans l'avenir et fonctionnent sans aucun cadre légal. Au même moment l'industrie se voit confrontée avec un problème que ses responsables ne savent pas résoudre. L'orpaillage est tellement vaste que déplacer les creuseurs n'est pas évident. Un grand potentiel de conflit existe ici, visible dans les réactions des creuseurs contre quelque action qui ce soit de la part d'AGK. Il est probable que, si AGK passe à la phase d'exploitation, les creuseurs se révolteront, avec des conséquences fatales, principalement pour eux-mêmes sans aucun doute, parce qu'AGK a l'entier appui des forces de sécurité publique. La compagnie étatique SOKIMO joue un rôle très ambigu ici. Même si elle a une joint-venture avec l'industrie, elle sous-contracte la même zone que les exploitants artisanaux. De plus, elle produit et vend des outils qui permettent aux exploitants artisanaux de devenir presque semi-industriels, avec une production nettement élevée. Ajoutons que SOKIMO fait des promesses auprès de l'industrie, de l'artisanat et des communautés qui sont souvent contradictoires.

La sécurité est menacée par les intérêts énormes de l'industrie ainsi que de l'artisanat. La sécurité est aussi menacée par le double rôle que la PNC

---

<sup>61</sup> Cf. SCHOUTEN, "The materiality of state failure...", *op. cit.*

assume en prêtant ses services aux industries. Vu que nulle part l'exploitation n'a commencé, l'effet de la présence des compagnies privées de sécurité est encore à attendre.

Les différentes autorités représentent normalement un mélange d'intérêts. Les intérêts de l'État au niveau national ne sont pas forcément les mêmes qu'au niveau provincial.<sup>62</sup> Les intérêts de l'autorité coutumière ne sont pas forcément les mêmes que ceux de la population.<sup>63</sup> De plus, les uns et les autres sont souvent mis sous pression par l'Etat. Les droits à la terre sont réglés de manière ambiguë. De plus, au moment où l'industrie commencera son exploitation, c'est l'industrie elle-même conjointement à l'État congolais qui vont en profiter. Il est très douteux que l'Ituri reçoive jamais le pourcentage que l'État central lui doit. De plus, vu le niveau d'industrialisation, on a la forte impression que le nombre d'employés de l'Ituri restera toujours limité, vu que la rationalité de l'exploitation industrielle est de réduire le plus possible le nombre d'employés qui partagent les profits, en les remplaçant par des machines. Même les estimations d'institutions généralement optimistes vis-à-vis des investissements miniers industriels ne trouvent pas d'assurance certaine pour le développement en RDC.<sup>64</sup>

Nous pensons que la distinction entre les trois contextes où l'orpillage est gouverné par des dispositifs différents, donne une lumière plus nuancée sur le thème général des ressources naturelles et des conflits aussi bien que sur celui des ressources naturelles et du développement local. L'instabilité récente dans l'est de la RD Congo montre la vulnérabilité du secteur minier et confirme la théorie de « malédiction » des ressources naturelles. D'autres exemples donnent au contraire la preuve de sa contribution au développement. Dans l'avenir, l'artisanat doit avoir sa place à côté de l'industrie et doit être reconnu comme un potentiel véritable, un sixième chantier pour le développement. Le gouvernement ainsi que l'industrie devront trouver des solutions durables afin que l'artisanat puisse continuer mais doit être encadré par un dispositif qui permette aussi des conditions de travail normales. Les solutions doivent inclure l'encadrement des orpailleurs aussi bien que l'infrastructure nécessaire pour mener à bien les processus de

---

<sup>62</sup> Voir le cas où AGK a procuré sa concession par voie d'un accord avec l'État national et où les exploitants artisanaux ont procuré leurs droits par voie d'un accord avec l'entreprise étatique SOKIMO.

<sup>63</sup> Le chef coutumier défend les intérêts financiers de sa famille régnante, ainsi que sa position et son droit de taxer ;

<sup>64</sup> Voir, par exemple, CARTER CENTER, *Les Investissements Miniers en République Démocratique du Congo : Développement ou Appauvrissement des Communautés Locales ?*, Washington, The Carter Center, 2012 ; UNDP, *Foreign Direct Investment in the Context of the Extractive Industries: Improving Prospects for Statebuilding – The Democratic Republic of Congo*, New York, UNDP, 2011.

gouvernance. Cela devrait être financé par la remise, pour part de Kinshasa, d'une partie significative des 30 % des revenus qu'elle reçoit de l'Ituri pour l'encadrement de l'orpaillage.

Utrecht et Göteborg, juin 2013